



Palézieux, le 19 janvier 2007

Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux

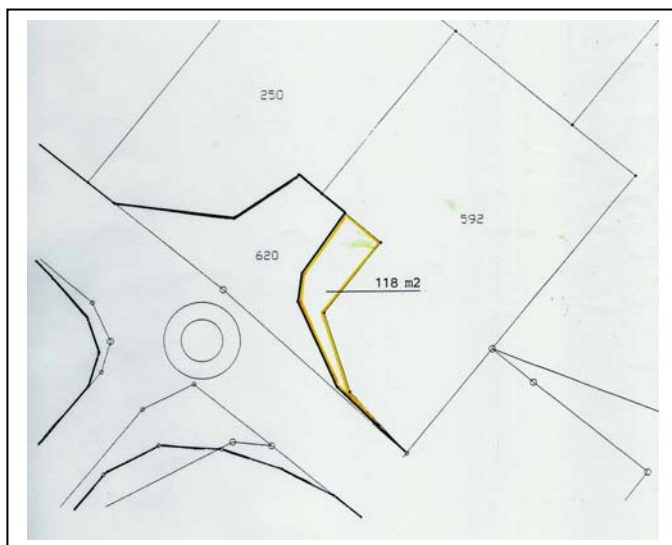
Préavis municipal 02/07 concernant la vente d'une parcelle de terrain à la Fondation de prévoyance professionnelle Rampini et Cie S.A.

Au Conseil communal de Palézieux,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 26 octobre 2004, le Conseil communal acceptait le préavis 15/04 concernant l'achat de la parcelle RF 620 dans le cadre des travaux préparatoires à la réalisation du giratoire de Monéaz.

Les travaux étant maintenant terminés, la Municipalité va prochainement entreprendre les démarches pour transférer la parcelle RF 620 au domaine public. Cela dit, cette dernière empiète largement sur la parcelle RF 592 propriété de la Fondation de prévoyance professionnelle Rampini & Cie S.A. Pour cette raison, la Municipalité leur a proposé d'acquérir une surface de 118 m² située en dehors de la route et du trottoir pour le prix de **fr. 100.—** par m² soit un total de **fr. 11'800.—**(voir plan ci-dessous).



./.





Cette offre ayant été acceptée, la Municipalité de Palézieux vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 02/07 du 19 janvier 2007,
- entendu le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

D'autoriser la Municipalité à vendre à la Fondation de prévoyance professionnelle Rampini et Cie S.A. 118 m2 de terrain pour le prix de fr. 100.— par m2 à déta-cher de la parcelle RF 620 et procéder aux démarches nécessaires.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Philippe Taillens

Jean-Daniel Graz

